

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CINQUEUX

Par un arrêté communal d'ouverture de l'enquête publique, Monsieur le Maire de CINQUEUX a ouvert l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du P.L.U de la commune de CINQUEUX

L'enquête publique se déroulera du Mardi 23 février au mercredi 24 mars 2021.

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de modification n° 1 du plan local d'urbanisme pour une durée de 30 jours consécutifs à partir du mardi 23 février 2021 jusqu'au mercredi 24 mars 2021.

Monsieur Patrick MOUNAIX, exerçant la profession de Directeur de l'institut des métiers et de l'artisanat en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Amiens.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du code de l'environnement, le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet, plan ou programme et notamment :

- Le dossier de modification n°.1 du Plan Local d'Urbanisme composé notamment : de la délibération de prescription de la modification du PLU, de la notice de présentation et de justification tenant lieu de rapport de présentation, des Orientations d'Aménagement et de Programmation, du règlement écrit (extrait).

Le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CINQUEUX, les avis émis sur le projet par les collectivités ou organismes associés ou consultés ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Cinqueux pendant 30 jours consécutifs du mardi 23 février 2021 au mercredi 24 mars 2021 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur qui les visera et les annexera audit registre à l'adresse suivante : Mairie de CINQUEUX, 10 Place Georges Tainturier - 60940 CINQUEUX. Il sera également possible de faire parvenir ses observations pendant la durée de l'enquête publique par courrier électronique, à l'adresse suivante : plu.cinqueux@orange.fr

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet : cinqueux.fr

Pendant l'enquête publique, toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maire.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de CINQUEUX les :

- **Mardi 23 février 2021 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **Samedi 06 mars 2021 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **Lundi 15 mars 2021 de 15 h 00 à 18 h 00**
- **Mercredi 24 mars 2021 de 15 h 00 à 18 h 00**

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire de CINQUEUX son rapport, ses conclusions et avis motivés.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département de l'Oise et au Président du Tribunal Administratif d'Amiens.

Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet hébergeant le dossier d'enquête publique pendant un an.

Monsieur le Maire
Philippe BARBILLON.